

(N<sup>o</sup> 9.)

---

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SESSION DE 1889-1890.

---

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des  
Finances pour l'exercice 1890.**

*(Voir les n<sup>os</sup> 119, XI, session de 1888-1889, 5, XI, et 27, session  
de 1889-1890, de la Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**A tous présents et à venir, Salut.**

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de quinze millions cinq cent cinquante mille huit cent soixante-dix francs (15,550,870 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 12 décembre 1889.

*Les Secrétaires,*  
ANSPACH-PUISSANT.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
T DE LANTSHEERE.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES  
POUR L'EXERCICE 1890.**

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité. . . . .	922,150 »	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	75,000 »	
4	Frais de tournées . . . . .	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale . . . . .	2,000 »	1,393,090 »
6	Matériel . . . . .	146,100 »	
7	Magasin général des papiers . . . . .	189,140 »	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . . . .	4,200 »	
9	Service de la monnaie . . . . .	12,100 »	
10	Documents statistiques. . . . .	18,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor . . . . .	164,800 »	210,500 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents. . . . .	45,700 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
15	Surveillance générale. Traitements . . . . .	493,350 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements . . . . .	726,300 »	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . . . . .	2,159,950 »
16		Remises proportionnelles et indemnités <i>crédit non limitatif</i> . . . . .	2,265,000 »
17	— des douanes et de la recherche maritime . . . . .	5,112,125 »	
	(Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)		
18	-- des essais des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	9,500 »	11,868,230 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Suppléments de traitement . . . . .	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés .	30,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées . . . . .	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	543,200 »	
23	Police douanière . . . . .	5,000 »	
24	Matériel. . . . .	201,425 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	495,500 »	
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés .	42,800 »	
27	Frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	46,300 »	
28	Traitements du personnel du domaine . . . . .	101,565 »	2,034,250 »
29	Remises des receveurs. — Frais de perception ( <i>crédit non limitatif</i> )	1,528,685 »	
30	Matériel . . . . .	14,700 »	
31	Dépenses du domaine . . . . .	33,200 »	
32	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	1,500 »	
<b>CHAPITRE V.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	27,200 »	
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 »	40,900 »
<b>CHAPITRE VI.</b>			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	3,900 »	3,900 »
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.</b>		»	<b>15,550,870 »</b>